

Ce document, son champ d'application et ses politiques énoncées s'appliquent à KKO International "KKO" et aux entités du Groupe qu'il détient, notamment SOLEA et SHOKO et aux juridictions où il opère (France et Côte d'Ivoire). Le terme « Groupe » désigne un ensemble d'entreprises liées par la propriété ou le contrôle de sorte qu'il est soit tenu de préparer des états financiers consolidés à des fins d'information financière en vertu des principes comptables applicables, soit tenu de le faire si les participations dans l'une des entreprises étaient négociées sur une bourse de valeurs mobilières publique.*



2023

Politique des droits de l'homme

KKO INTERNATIONAL « KKO », a été fondée sur le principe de bien faire en faisant le bien. Notre politique en matière de droits de l'homme décrit notre engagement à respecter les droits de l'homme tout au long de notre chaîne d'approvisionnement et fait partie de notre stratégie globale de développement durable.

Lors de l'élaboration de notre politique en matière de droits de l'homme, nous avons également sollicité la contribution de diverses parties prenantes, notamment des représentants de nos fournisseurs, des investisseurs et des instances représentatives du personnel.

Nous communiquons en outre notre engagement envers les droits de l'homme à nos employés et au public par le biais de notre code de conduite, du code de conduite des fournisseurs, de nos politiques internes de santé et de sécurité, de nos protocoles de diversité et d'inclusion - y compris la prévention de la discrimination et du harcèlement politique, entre autres.

PÉRIMÈTRE DE L'ENGAGEMENT

Notre politique en matière de droits de l'homme s'applique à tous les employés du groupe, y compris les travailleurs à temps partiel et temporaires ainsi que les fournisseurs indépendants. Notre engagement à respecter les droits de l'homme s'étend également à tous les individus tout au long de notre chaîne de valeur, et nous utilisons nos relations avec nos fournisseurs indépendants et d'autres partenaires commerciaux pour encourager et promouvoir les principes de cette politique dans leurs réseaux.

En tant qu'entreprise, nous respectons les lois des marchés où nous opérons. Nous attendons de nos fournisseurs indépendants qu'ils partagent notre engagement et nos normes en adoptant des politiques similaires et en respectant ces valeurs dans leurs activités commerciales et, dans la mesure du possible, qu'ils travaillent avec eux pour développer la capacité de le faire.

Notre Code de Conduite des Fournisseurs renforce et clarifie cet engagement.

FOCUS

Nous nous concentrons sur les questions de droits de l'homme les plus importantes pour notre entreprise.

- a. Le travail des enfants
- b. Droits des femmes
- c. La déforestation
- d. Droits fonciers et acquisition
- e. Sécurité et santé

L'entreprise soutiendra les problèmes ci-dessus par le biais de programmes et de politiques générales et nous sommes conscients que pour résoudre pleinement ces problèmes, nous pouvons mettre en œuvre différents types de soutien, stratégies de remédiation ou accès à des mécanismes de réclamation pour différents groupes ou circonstances.

Enfin, le Groupe reconnaît que d'autres problèmes peuvent prendre de l'importance avec le temps. Nous restons fermes dans notre engagement à identifier ces problèmes et à prendre les mesures appropriées pour répondre aux risques potentiels pour les droits de l'homme. Nous tirons parti de nos relations et de nos dialogues réguliers avec les parties prenantes externes pour saisir ces changements et revoir nos domaines d'intervention avec le comité de développement durable de KKO.

MISE EN ŒUVRE:

Nous effectuons une diligence raisonnable tout au long de notre chaîne d'approvisionnement afin d'évaluer, d'identifier, de prévenir et d'atténuer de manière proactive les impacts négatifs réels et potentiels sur les droits de l'homme pour les parties prenantes de notre entreprise.

Nous utilisons également la diligence raisonnable comme moyen d'identifier où nous pouvons mieux soutenir et promouvoir la capacité des individus à vivre et à exercer leurs droits humains fondamentaux. Lorsque des impacts négatifs sur les droits de l'homme sont découverts en raison de nos activités commerciales ou de liens avec nos opérations, le Groupe s'engage à prendre des mesures opportunes et transparentes pour y remédier de manière juste et équitable. En outre, des mécanismes de réclamation sont disponibles pour toutes les personnes de notre entreprise.

Le Groupe n'exerce pas de représailles ou ne permet pas d'exercer des représailles contre toute personne qui soulève des questions ou des préoccupations de bonne foi sur les activités de l'entreprise, et nous nous engageons à enquêter sur ces questions de manière approfondie et à fournir des réponses et des remèdes appropriés.

GOVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

Le respect des droits de l'homme fait partie intégrante de notre stratégie de développement durable et, à l'avenir, nous rendrons régulièrement compte de nos progrès dans notre rapport RSE annuel ainsi que sur notre site Web. La gestion des droits de l'homme relève de la responsabilité de l'équipe de développement durable, qui est dirigée par le directeur du développement durable. Nos efforts en matière de développement durable, y compris les droits de la personne, sont directement supervisés par le Comité de développement durable du groupe, qui est composé d'administrateurs ainsi que de participants indépendants.